

Paris, le 11 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENFORCER LES SYNERGIES ENTRE DÉBAT PUBLIC, CONCERTATION, CONCILIATION ET MÉDIATION

Carrefour-débat au Cnam le mardi 8 novembre 2016 de 9h30 à 17h (accueil à 9h)

Avec la parution de l'ordonnance du 3 août 2016 sur la démocratisation du dialogue environnemental, la participation du public se renouvelle. Celle-ci réforme les procédures destinées à assurer l'association de la population à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

La Commission nationale du débat public (CNDP) organise ainsi, avec le Cnam et Médiations plurielles, un « Carrefour-débat » le mardi 8 novembre au Cnam sur le thème « Débat public, concertation, conciliation, médiation : quelles synergies ? ».

L'objectif de ce Carrefour-débat est de **s'interroger sur les liens entre les différents processus de participation et de concertation** en amont des décisions publiques et de renforcer les **approches de médiation et de conciliation**.

*« Depuis les années 1990, nous observons une prise en compte croissante des enjeux environnementaux dans le droit français, qui conduit à une participation accrue du public dans les décisions et les choix politiques pouvant avoir un impact sur l'environnement au sens large. Les missions de la CNDP s'inscrivent dans cette logique. Ce carrefour-débat a vocation à prendre de la hauteur pour interroger la participation du public dans les années à venir. La réforme prévue par l'Ordonnance induit une extension du débat public et un renforcement de la place d'un tiers-indépendant, garant des concertations. **Les « ingrédients » de la médiation, de la conciliation et de la concertation sont nécessairement au cœur de la discussion. Renforcer les synergies entre débat public, concertation, conciliation et médiation nous paraît indispensable** »,* explique Christian LEYRIT, Président de la CNDP.

« La médiation est née dans la société civile et le Cnam, lieu d'échanges et de culture qui se prête parfaitement à l'appréhension des leviers de la démocratie participative, a à cœur – à l'image du Certificat de compétence 'Pratiques de médiation' – de rendre la formation accessible à tous. » explique Laure VEIRIER, responsable pédagogique.

Le Carrefour-débat proposera des pistes pour répondre à des questions telles que : comment initier le dialogue et dénouer les conflits dans le domaine de l'environnement ? Quels sont les liens entre les différents processus de participation et de concertation, en amont de la décision ? Quel rôle les approches de médiation et de conciliation, encore peu répandues en France pour les sujets environnementaux, pourraient y jouer ? À quelles situations répondent les articulations possibles entre ces différentes pratiques et approches ? Quels sont les liens entre les postures et les rôles de garant, de conciliateur, de médiateur et d'animateur de concertation ?

Cet événement, organisé avec Cnam Développement et Médiations Plurielles, en partenariat avec l'Institut de la Concertation, Décider Ensemble et GIS Démocratie et Participation, est ouvert à tous, sur inscription gratuite, dans la limite des places disponibles.

Pour s'inscrire : <https://www.weezevent.com/-693>

Infos : contact@debatpublic.fr

**RV le mardi 8 novembre 2016 de 9h30 à 17h
au Cnam, amphi Abbé-Grégoire, 292 rue Saint-Martin, Paris 3e**

À propos de la CNDP :

Créée en 1995 par la loi Barnier, autorité indépendante depuis 2002, la Commission nationale du débat public veille au respect de la participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement qui ont un impact sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socioéconomiques.

La CNDP est une instance collégiale de 25 membres (parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'Etat, de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes, des tribunaux administratifs, représentants des associations, du patronat, des syndicats...). La diversité de ses membres est une garantie d'indépendance et de neutralité. La CNDP porte les valeurs du débat public : transparence, rigueur, impartialité et loyauté de la procédure, afin de contribuer à légitimer les décisions.

<https://www.debatpublic.fr/>

À propos du Cnam :

Le Cnam est le seul établissement d'enseignement supérieur français dédié à la formation des adultes, placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Il pilote un réseau de 30 centres régionaux et de 158 centres d'enseignement, dont le siège est à Paris. Les parcours de formation, modulaires et individualisés, débouchent sur des diplômes de l'enseignement supérieur, du niveau bac+2 aux diplômes d'ingénieur et de 3e cycle, ou sur des certificats attestant de compétences dans des métiers bien identifiés. Chaque année le Cnam accueille près de 64 000 élèves sur tout le territoire national et à l'étranger.

Pour aller plus loin : www.cnam.fr

À propos de Médiations plurielles :

Fondée en 2003, l'association Médiations Plurielles réunit toutes les personnes qui ont suivi la formation délivrée au sein du Cnam (certificat de compétence) ou ayant participé à celle-ci en qualité de formateurs.

Son activité a pour objectifs de maintenir entre tous les anciens de cette formation un lien autour des valeurs que porte la médiation, d'aider les nouveaux à s'insérer dans les différents canaux permettant l'exercice de la médiation (médiation familiale, sociale, institutionnelle, médiations judiciaires ou conventionnelles, etc.), à poursuivre l'apport de la formation initiale par l'enrichissement mutuel de ses membres à travers plusieurs activités : analyses de pratique régulières, ateliers et conférences consacrés à l'approfondissement de « la connaissance de l'art ». Un de ses objectifs est aussi de participer à tous débats publics permettant, dans la société, une meilleure connaissance ou recours aux différentes formes de médiation.

www.mediationsplurielles.com/